

MÉMO PROPHYLAXIE

1er Oct 2023 - 30 avril 2024

UN DAP BIEN REMPLI EN QUELQUES ÉTAPES

LES 5 POINTS CLÉS

EDE : 37 EDE-37		
Exploitation EDE : 37	Acte N° : 37 Moi : Laboratoire 3726101 : INOVALYS site de TOURS CS 67357 37073 TOURS CEDEX 2 Tél : 02 47 29 44 47	
37 Tél : 02.47. Moi : 54 bovins sur EDE 37 54 bovins dans l'atelier	Intervention BSUR-MAIN-Dépistage collectif par le vétérinaire 37-prophylaxie bovine-Campagne 2023-2024	35 bovins sur DAP devant subir une prestation Date retenue pour le calcul de l'âge : 04/12/2023
Demandes BRU - Elevage - Brucellose bovine - ELISA sur sérum de mélange BVD - Elevage - BVD - ELISA Anticorps sur Sérum de mélange (lot) BVD1 - Elevage - BVD - ELISA Anticorps sur Sérum de mélange (lot1) IBR - Elevage - IBR - ELISA sur sérum de mélange avec divergents PTS - Elevage - Paratuberculose - ELISA individuelle sur sérum	Prévu 10 17 18 35 35	
Commentaires DAP Si sommaire : inscrire immédiatement le N° National (10 chiffres) et les analyses à effectuer. Validité du DAP recommandée 2 mois. Prophyl du 01/10/23 au 30/04/24. Attention prophyl partielle maxi 90 jours.	RAPPEL LSA DEPUIS 2021 2022 => VERIFIER LES ANIMAUX à prélever Les consignes peuvent varier localement, en cas de doute, contacter le GDS.	
Commémoratifs Appellation rhinotrachéite infectieuse bovine : Indemne IBR - Allég Appellation varron : Cheptel assaini en varron Garantie Paratuberculose : Elevage en acquisition de garantie Qualification brucellose bovine : Officiellement indemne Qualification leucose bovine enzootique : Officiellement indemne Qualification tuberculose bovine : Officiellement indemne	-Informations à compléter Date : ___/___/___ Etat intervention : [] TOTALE [] PARTIELLE [] FIN N° Ordre : ___ et Signature du vétérinaire Signature Eleveur	
GDS37 - REAL/VAIS Isabelle	utilisable du 04/12/2023 au 02/02/2024	1/4

1 Effectifs prévus à respecter ➤

2 Commentaires ➤

3 Date ➤

4 Etat intervention ➤

5 Signatures ➤

LES ÉTAPES

Dans le 37, les DAP sont envoyés à la demande (délai de 10 jours avant réception)

Les DAP accompagnent les prélèvements et sont **à envoyer au laboratoire** avec les précautions suivantes :

- **étiquettes** sur les tubes dans la **longueur**
- pas d'aiguilles
- numéro à **10 chiffres** et analyses pour les bovins surnuméraires
- En cas de **prophylaxie partielle** envoyer les tubes avec une **copie de la 1ere page du DAP** et garder l'original pour le dernier passage. **Max 90 jours** entre le premier et le dernier passage.*
- Max 60 jours entre l'édition du DAP et la réalisation de la prophylaxie

QUE FAIRE SI

En cas de perte du DAP => Prévenir le GDS et demander une réédition de DAP

Si la prophylaxie ne peut pas être réalisée

- manque de contention => Informer le GDS et la DDPP par mail
- plus d'animaux => Informer le GDS et la DDPP
- pas les ressources (ex cutimètre pour TUB) => Contacter l'URGTV

Un problème ? Contactez un des interlocuteurs ci-dessous !

LES CONTACTS DE VOTRE DEPARTEMENT

DDPP d'Indre et Loire

email : ddpp@indre-et-loire.gouv.fr

Cité administrative du Cluzel - 61, avenue de Grammont - BP 12023 - 37020 Tours Cedex 1

tel : 02 47 31 11 11

En cas d'urgence astreinte préfecture 24/24 :
02 47 64 37 37

Laboratoire Inovalys-Tours

email : fv.serologie-pcr-tours@inovalys.fr

adresse : Z.I. N°1 du Papillon, 3 Rue de l'Aviation, 37210 Parçay-Meslay

tel : 02 47 29 44 47

GDS Indre et Loire

email : gds37@reseaugds.com

38 rue A. Fresnel BP 139

37171 CHAMBRAY LES TOURS CEDEX

Tél : 02.47.48.37.58 Fax : 02.47.74.62.40

OVVT / URGTV

email : anim.urgtv.cvl@gmail.com

urgtvcentre.fr

tel : 07 80 41 97 28

Véto : Dr Sylvie Blain

NOTES PERSONNELLES